

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01917
Numéro SIREN : 813 073 301
Nom ou dénomination : 7 Brassés

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2021 sous le numéro de dépôt 4353

Déposé au Greffe
le - 8 MARS 2021
sous le N° 4353
RCS N° 150 1917

7 BRASSÉS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Mail Pablo Picasso, 44000 NANTES
813 073 301 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le dix-sept décembre,
A quinze heures,

Les associés de la société 7 BRASSÉS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au Cabinet d'avocats EDHALCO situé 1 Place de l'Edit de Nantes.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gildas BRETAGNE, en sa qualité de Gérant de la société PLAN B.I.S., Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, ou représentés possèdent 1 000 actions soit la totalité des actions composant le capital social.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de son mandat de Présidente de la société PLAN B.I.S.,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de la Présidente,*
- *Réduction du capital social d'une somme de 1820 euros par voie de rachat d'actions,*
- *Modalités de la réduction de capital,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Changement de Président, et fin de mandat corrélative du Directeur général,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

E

GB

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de réduire le capital de la somme de 1 820 euros, pour le ramener de 10 000 euros à 8 180 euros, par voie de rachat de 182 actions de 10 euros de nominal chacune, au prix global de 199 888 euros, soit un prix arrondi de 1 098,2857 euros par action, appartenant aux associés suivants :

- A la société PLAN B.I.S. à hauteur de 182 actions, les autres associés ayant déclaré par avance renoncer au bénéfice de l'opération de rachat des actions

Le prix de rachat, soit la somme globale de 199 888 euros, est réglé ce jour par virement bancaire en compte CARPA effectué par la société 7 BRASSÉS à la société PLAN B.I.S., qui le reconnaît et en donne bonne et valable quittance sous réserve d'encaissement, étant précisé que l'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de 198 068 euros, est imputée sur la réserve Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

La réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital est cependant conditionnée à l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater l'annulation définitive du nombre d'actions ainsi décidé.

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive visée à la présente résolution et sous celle de la constatation, par la Présidente, de l'annulation définitive des 182 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, décide de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à Huit mille cent quatre vingt euros (8 180 euros).

Il est divisé en 818 actions de 10 euros chacune, de même catégorie."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société PLAN B.I.S. de son mandat de Président de la société 7 BRASSÉS, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- La société CHARRIN DEVELOPPEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 77 500 euros, dont le siège social est 4 Avenue du Lieutenant de Lavenne de la Montoise, 44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 249 593 RCS NANTES, représentée par Monsieur Gabriel CHARRIN, gérant.

Il est corrélativement mis fin à compter de ce jour au mandat de Directeur Général de la société CHARRIN DEVELOPPEMENT SERVICES.

Monsieur Gabriel CHARRIN, au nom de la société CHARRIN DEVELOPPEMENT SERVICES qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés, par l'ancien Président pour démission, et par le nouveau Président pour acceptation de fonctions.

Monsieur Gabriel CHARRIN
Pour CHARRIN DEVELOPPEMENT SERVICES
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Monsieur Xavier VIGNERON



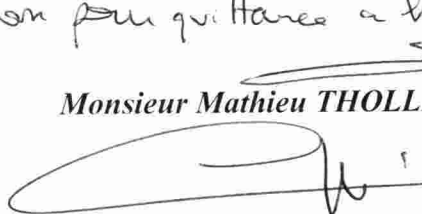
Monsieur Gildas BRETAGNE
Pour PLAN B.I.S.
Bon pour démission des fonctions de Président
Bon pour quittance à hauteur de 199 888 euros

Bon pour démission des fonctions de Président
Bon pour quittance à hauteur de 199 888 euros

Madame Isabelle LUBBEN-THOLLET



Monsieur Mathieu THOLLET



Madame Anne-Gaëlle LE STIR

